



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024

Lundi 11 mars 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 23/02/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUE

Étaient présents : 13

Représentants de l'État : M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire, Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire, Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire), Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente, Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale, M. Laurent VIEU, Conseiller municipal, M. Maxence HENRY, Adjoint, M. Grégoire LAINÉ, Conseiller municipal, M. Benoît PILET, Adjoint, M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant. Mme Brigitte LIVENAIS, personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : 8

M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers, Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale, Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc. Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur, M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué, M. Matthias POULIE, Administrateur, M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUE, Secrétaire de séance.

Absents ayant donné pouvoir : 1

M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique DGCA, membre titulaire représentant de l'État.

Autres absents excusés : personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours), personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours), M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 14 **Nombre de voix : 14**

Objet : Budget 2023 - Compte de gestion

Référence : DEL-2024-01

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Le résultat du compte de gestion de l'agent-comptable est arrêté pour l'exercice 2023 à :

	Fonctionnement	Investissement
Exécution du budget dépenses	6 637 605.02 €	141 209.47 €
Exécution du budget recettes	<u>7 066 676.11 €</u>	<u>153 509.73 €</u>

Résultat de l'exercice	429 071.09 €	12 300.26 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>- 50 424.99 €</u>	<u>107 123.87 €</u>
Résultat Cumulé	378 646.10 €	119 424.13 €

Le résultat ci-dessus est conforme au compte de gestion de l'agent-comptable pour l'exercice 2023 aux montants arrêtés ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. POULIE Matthias, Directeur-adjoint administrateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L1612-12, et L1431-7, R.2221-50 à 51, et R.221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux notamment son article 1112 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,

Vu le décret n° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales,

Vu le compte de gestion du Trésorier principal, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : statuant sur le compte présenté par le Trésorier au titre de sa gestion 2023, le Conseil d'administration prend acte de la présentation de ce compte de gestion et admet :

Exécution du budget dépenses	Fonctionnement 6 637 605.02 €	Investissement 141 209.47 €
Exécution du budget recettes	<u>7 066 676.11 €</u>	<u>153 509.73 €</u>
Résultat de l'exercice	429 071.09 €	12 300.26 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>- 50 424.99 €</u>	<u>107 123.87 €</u>
Résultat Cumulé	378 646.10 €	119 424.13 €

Le Conseil d'administration prend acte du compte de gestion 2023 présenté par l'administrateur.


Le Président,
Nicolas DUFETEL